

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021

☞ **Sont présents :**

BELLINO Monique (MB),
CASSARD Brigitte (BC),
CHASSANDE-PATRON Alexandra(ACP),
DARJO Michel (MD),
JACOB Hervé (HJ),
KOCH Gérard (GK),
LANEYRIE Jean-Marc (JML),
LEMKE-TALLOTA Mady (MLT),
LENDAIS Christophe (CL).

Absents excusés :

DOERLER Olivier (OD), donne pouvoir à BC.
VINCENT Cédric (CD).

☞ Egalement présent : ROMAND Olivier (OR), secrétaire de mairie.

Lexique des abréviations :

PV : Procès-Verbal,
CM : Conseil Municipal,
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire,
MBz : Mathieu Bondaz employé communal,
BP : Budget Principal ou Budget Primitif,
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques,
FOMEL : Fonds de Mobilisation de l'Épargne Locale en faveur de la création
d'entreprises,
CCM : Communauté de Communes de la Matheysine.

La séance est ouverte à 18h40, quorum atteint.

Le maire JML évoque la mémoire de deux habitants de Ponsonnas récemment
décédés : Michel PRAT le 12 mars 2021 et Roger BEYMOND le 16 mars
2021 ; quelques lignes leur seront consacrées dans le prochain numéro de la
Gazette de Ponsonnas.

Le maire donne des nouvelles de notre employé communal, MBz, qui a repris son
poste mais devra subir une intervention chirurgicale courant avril.

Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose la nomination de MD, GK se porte également candidat.

Pour GK : 4 voix (GK, MB, ACP, CL)

Pour MD : 6 voix.(JML, MD, MLT, HJ, BC, OD).

MD est élu secrétaire de séance.



1- Approbation de PV de la séance du CM du 1^{er} mars 2021.

Après diverses remarques dont certaines donnent lieu à modifications, et trente-cinq minutes de discussions, l'approbation du PV de la séance du 1^{er} mars 2021 est mise aux voix :

Contre : 1 voix (GK), abstention : 1 voix (MB), pour : 7 voix (ACP absente lors de cette séance ne participe pas à ce vote).

2- Signature des délibérations prises au cours de la séance du 1^{er} mars 2021.

Délibérations (intitulé)	nomenclature	numéro
Approbation des Comptes de Gestion du budget de la Commune et du Budget de l'Eau 2020	7.1.3	2021/08
Approbation du Compte Administratif : Budget Commune 2020	7.1.2	2021/09
Approbation du Compte Administratif : Budget EAU 2020	7.1.2	2021/10
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	7.1.3	2021/11
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 (Eau)	7.1.3	2021/12
Vote des Taux Communaux 2021 pour les Taxes Directes Locales.	7.2.1	2021/13
Subvention Communale pour l'association « Foyer pour Tous » à la Motte d'Aveillans	7.5.1	2021/14
Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Thérèse de La Mure. Année scolaire 2020/2021	8.1.3	2021/15
Inscription de l'opération « Réfection du tronçon amont du Chemin des Epalus » au Budget d'Investissements 2021	8.1.3	2021/16

3- Etat récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégations d'attribution.

Le tableau récapitulatif est projeté et commenté par le Maire.

Entre autres ordres comptables courants, il y apparaît la participation de la commune aux travaux de réfection du talus limitant la propriété de la famille Nicolas le long du Chemin-Neuf.

Il est expliqué que la commune prend à sa charge la remise en état de la maçonnerie du bassin en pied de talus qui canalise l'eau de la source alimentant la fontaine du Sérail.

Un article sur cette opération y sera consacré dans la prochaine Gazette en remerciement envers la famille Nicolas pour ce grand nettoyage paysager qui redonne belle perspective au Chemin-Neuf à hauteur du Four Communal.

4- Vote du Budget Principal (BP) 2021 de la Commune.

Le maire rappelle les règles de prudence qui sont appliquées lors de l'élaboration annuelle du BP :

- Les dépenses de l'année N sont évaluées en tenant compte de celles budgétées et réalisées l'année N-1. Elles sont évaluées avec prudence à un niveau réaliste probable, voire avec un peu de pessimisme.

- Les recettes sont également évaluées en comparaison de l'année N-1 et en prenant en compte les tendances actuelles dans les relations Etat/Collectivités Territoriales ; elles sont donc teintées de pessimisme. Toute recette non certaine est exclue.
- D'autre part la structure générale du BP a été approuvée par M. Pollon, conseiller aux décideurs locaux mandaté par la DGFIP.

BP 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	221 482.96	140 141.13 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €	0 €
Opérations patrimoniales en dépenses	0 €	
Virement à la section d'investissement	15 287.77 €	
Amortissements	2 550.45 €	
Déficit 2020 reporté	0 €	
Total/ section dépenses	239 321.18 €	140 141.13 €
Recettes réelles	219 550.00 €	118 300.00 €
Restes à réaliser en recettes	0 €	0 €
Virement de la section de fonctionnement		15 287.77 €
Amortissements		2 550.45 €
Opérations patrimoniales en recettes		8 000.00 €
Excédent 2020 reporté	173 171.25€	4 002.91 €
Total/section recettes	392 721.25 €	140 141.13 €

Le Maire commente les tableaux et diagrammes couleur projetés pour souligner quelques points clé.

La « Section Fonctionnement » est présentée en suréquilibre ce qui permet de faire apparaître le bénéfice prévisionnel de la section incluant l'excédent reporté des années antérieures.

Le report à nouveau en Fonctionnement et en Investissement (177 K€ au total) constitue le « fonds de roulement » en trésorerie de la Commune en croissance à fin 2020 par rapport à fin 2019.

Le poste « dépenses de personnel » devrait être en légère baisse par rapport à 2020 sachant que le départ d'Anne-Laure Hustache et l'arrivée de OR avaient nécessité un chevauchement lors de la transmission du poste, mais la prévision budgétaire reste prudente.

La renégociation de l'emprunt bancaire relatif à la restauration de l'Eglise a permis de passer le poste « frais financiers » de 17 000 € à 672,96 €.

La participation communale au financement de la conduite eau pluviale dans le cadre des travaux exécutés par le SIAJ en 2014/2015 s'est éteinte en 2020 ce qui allège le BP de 6K€.

Un compte « dépenses imprévues » est inscrit au BP à hauteur de 7 K€.

Le compte « indemnisation des élus » est en baisse du fait que la commune en 2021 fonctionne avec deux adjoints au lieu de trois par rapport aux années du précédent mandat.

Le compte « recette pour location de la Salle des Fêtes » est inscrit pour zéro compte tenu de la situation sanitaire qui neutralise toutes les activités habituellement pratiquées dans la salle.

Le compte « subventions » est doté de 1 000 € pour subvenir aux demandes selon la pratique en vigueur à Ponnassas.

Il est noté aussi que la section « recettes d'investissement » se voit dotée d'une somme de 62 800 € due au legs de Fabrice Marchiol formalisé en 2016 et concrétisé au cours de cette année.

Après ces commentaires la parole est donnée aux Conseillers.

MB demande ce qu'il en est de la subvention attribuée les années précédentes au FOMEL (1 500 € en 2019).

Le Maire explique que les actions conduites à l'aide du FOMEL par Matheysine Développement (et plus précisément l'Agence pour le Développement de la Matheysine) se poursuivent de manière satisfaisante. Les prêts accordés étant tous remboursés par les créateurs d'entreprises, le fonds se régénère de lui-même (collecte initiale : 231 K€) et il n'est pas apparu nécessaire de procéder à une nouvelle collecte.

L'approbation du BP 2021 est mise au vote :

Contre : zéro voix

Abstention : 2 voix (GK, MB qui souhaite rester cohérente avec son vote négatif sur le poste « réfection de la partie haute du Chemin des Epalus lors du DOB»),

Pour : 8 voix

A la suite de ce vote GK rappelle que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 impose la publication annuelle d'un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toute nature perçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées par un élu local, ce avant le vote du budget et la date butoir du 15 avril 2021.

Cette exigence se heurte à certaines difficultés du fait que le décret d'application n'est pas encore publié.

Le Maire répond que la Préfecture n'a pas relayé pour l'instant de consigne particulière en la matière.

La Commune satisfera à ses obligations réglementaires sans aucune difficulté quand celles-ci lui seront opposables.

Il est à noter que les sommes mentionnées concernent les indemnités et le remboursement des frais de missions et de déplacements.

5- Vote du Budget Annexe Primitif Eau 2021.

Le Maire présente et commente les tableaux explicitant le Budget Annexe Primitif Eau (alimentation en eau potable).

BP 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	14 600.00 €	16 500.00€
Restes à réaliser en dépenses		20 000.00 €
Virement à la section d'investissement	648.78 €	
Amortissements	6 105.22 €	1 254.00
Déficit 2020 reporté	0 €	
Total/ section dépenses	21 354.00 €	37 754.00 €
Recettes réelles	18 000€	11 000.00 €
Restes à réaliser en recettes	0 €	4 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement		648.78 €
Amortissements	1 254.00	6 105.22 €
Autre réserves (1068)		6 433.21 €
Excédent 2020 reporté	65 225.80€	9 566.79 €
Total/section recettes	84 479.80 €	37 754.00

Le BP Eau est présenté en suréquilibre en section d'exploitation et à l'équilibre entre recettes et dépenses en section d'investissement.

Le maire rappelle qu'une partie des recettes provenant de la facturation des usagers est reversée à l'Agence de l'Eau (3 300 €) comme participation aux investissements importants financés par cet organisme national.

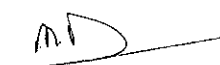
La « section exploitation » prend en charge une partie des frais de personnel de MBz qui assure l'entretien courant des compteurs et autres travaux sur le réseau.

La « section investissement » prévoit une campagne de diagnostic et le renouvellement et l'équipement des compteurs de tête de relevé à distance afin de s'acheminer, sur un ou deux exercices, vers un relevé annuel automatique des consommations (relevé à distance).

Le BP Eau 2021 est soumis au vote : **Adopté à l'unanimité.**

6- Formation des élus.

Le Maire expose que deux modalités différentes sont prévues par les textes réglementaires pour inciter et permettre la formation des élus à la bonne exécution de leur mission.



- Le Crédit Formation est doté d'un budget spécifique d'un minimum de 2% du compte « indemnités de maire et adjoints », le maximum étant de 20%.
- Le DIF : Droit Individuel à la Formation est ouvert à tout élu et financé par la Caisse des Dépôts et Consignation. Le maximum autorisé est de 20h par année de mandat. Ce fond est prélevé sur les indemnités des élus à hauteur de 1%.

Le Maire explique que l'Association des Maires de France propose une formation à la maîtrise comptable du budget communal en présentiel à Ponsonnas pour un coût de 600 € net.

Cette formation (trois heures), assurée par un Directeur Général des Services, en disponibilité, comprend une partie générale et utilise comme cas pratique le budget propre de la commune (CA2020 et BP2021). Elle serait accessible au Maire, aux adjoints et à tout conseiller qui le souhaite; coût prélevé sur le Crédit Formation.

Le maire demande donc autorisation pour mettre en œuvre ce dispositif.

Autorisation accordée à l'unanimité.

Le Maire précise que cette formation collective n'est pas exclusive de la mise en œuvre du DIF pour les élus concernés.

7- Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé Expert avec le TE38.

MD rend compte de l'entretien qui a eu lieu en mairie avec le responsable du TE38 du service Conseil en énergie Partagé, le Maire et les deux adjoints.

Le TE38 dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions à effet de serre.

Une mission de trois ans pour un coût global de 600 € environ (0,62 € par habitant et par an) est proposée comprenant deux grandes lignes : connaître, analyser et optimiser le patrimoine, aider à entreprendre et à aller plus loin.

La prestation comprend également la mutualisation et la gestion des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Le Maire demande donc autorisation à signer les documents nécessaires et soumet la délibération d'engagement au vote du CM :

Délibération et autorisation votées à l'unanimité.

8- Demande de subvention de l'association Rose Altitude.

Le Maire donne lecture du courrier, en date du 8 mars 2021 de l'équipe de Rose Altitude, sollicitant une aide communale pour la continuité de leur engagement.

Compte tenu de la valeur humaine des objectifs de cette association qui bénéficie d'un excellent accueil sur la Matheysine, le Maire propose qu'une somme de 100 € soit accordée à Rose Altitude.

Délibération votée à l'unanimité.

9- Questions diverses.

9.1 La plaque en mémoire de Fabrice Marchiol.

En accord avec Mme Marchiol, le texte définitif mettra l'accent sur la personnalité publique de Fabrice Marchiol (il s'agit du texte présenté au Conseil du 15 février), la maman de Fabrice souhaite que le profil humain évoqué par BC reste de l'ordre du privé.

Mme Marchiol à sa demande expresse, participe à hauteur de 1 000 € à la réalisation de cette plaque commémorative à la mémoire de son fils qui portait Ponsonnas dans son cœur.

Avant la pose de la plaque, le porche de la mairie sera repeint afin d'assurer pour celle-là un espace propre et avenant, (de toute façon l'état actuel des peintures justifiait cette réfection).

Ce chantier sera confié à une entreprise extérieure car il est soumis aux normes de sécurité applicables aux travaux en hauteur (échafaudage etc.) et il n'est pas question de faire prendre des risques à MBz actuellement en délicatesse avec son genou.

Deux entreprises sont en cours de consultation.

9.2 Point sur les travaux en cours.

- * RD168 : les travaux de mise en sécurité du virage « Belloche », programmés en 2020 mais repoussés, seront exécutés en avril 2021 par la société Signature : signalisation horizontale et verticale, bandes rugueuses en amont et aval du virage, déport de la voie routière pour dégager le virage, pose de balises le long du mur.
- * La modernisation de l'éclairage public est achevée : luminaires à Leds, mise aux normes des armoires des quatre points de livraison EDF, synchronisation par radio pilotage des heures d'allumage et d'extinction des lampadaires sur tous les secteurs de Ponsonnas.
- * Les travaux de génie civil pour la mise en lumière de l'église seront réalisés par SEED (entreprise Mastrotillo) dans le courant du premier semestre : pose d'un câble enterré Chemin de Peypelat puis le long du mur sud du cimetière et pose de fourreaux enterrés dans le cimetière sur deux mètres au niveau de la sacristie.

La suite des travaux sera éventuellement exécutée par l'entreprise Biaélect dans la mesure où le TE38 prendra en compte ce programme au cours de son conseil exécutif de juillet 2021 ; sinon cela sera reporté prioritairement en 2022.

*Les budgets étant votés, les ordres de missions seront adressés aux entreprises concernées afin que les travaux puissent être réalisés dans les meilleurs délais surtout ceux relatifs à l'entretien des voiries.

9.3 Cuisson au four communal.

Compte tenu des impératifs sanitaires en vigueur il apparaît comme prématuré d'organiser cette festivité.

Afin de rester dans la légalité, une autorisation préfectorale serait nécessaire pour une date éventuelle au mois de mai 2021.

9.4 Le recours gracieux de GK.

Le Maire informe le CM que le recours gracieux adressé par GK le 15 janvier 2021 est rejeté implicitement en date du 15 mars 2021.

Les raisons de ce rejet ont été explicitées au cours de la réunion du 1^{er} mars 2021.

La demande de déféré préfectoral a elle aussi subi un rejet implicite.

Le Maire demande alors à GK quelles sont ses intentions.

GK répond en retour que pour l'instant il n'a pas encore décidé des suites à réserver à cette affaire.

Dans l'immédiat, il donne lecture du courrier qu'il adressera au Maire et au premier adjoint pour signifier sa démission des fonctions qui lui ont été confiées, avec son accord, lors de la séance d'installation le 26 mai 2020, de Correspondant Défense, et s'interroge sur la possibilité de continuer à collaborer à la rédaction du bulletin municipal.

Il précise qu'il continuera à être présent aux séances du CM pour honorer son investiture électorale.

Ces décisions sont en lien avec la perte de confiance qui lui a été signifiée par le Maire et le premier adjoint dans la succession de faits relatifs, entre autres cas, à la réfection du Chemin des Epalus tels qu'ils sont consignés dans les précédents PV des dernières séances du CM.

Il demande à ce que ce futur courrier soit annexé ultérieurement au prochain PV (cf.annexe 1).

JML relève que GK se pose en victime mais est incapable de se remettre lui-même en cause : qui s'est permis de solliciter en catimini Frédérique Puissat, la Présidente de la Conférence Territoriale, pour tenter de mettre en échec la demande de subvention de la commune relative à la réfection du Chemin des Epalus ?

Cette manière de faire a scandalisé tous les conseillers, à l'exception de MB, et suscité de vives critiques. « Qui sème le vent, récolte la tempête ».

Les questions diverses étant traitées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance
Michel Darjo

